

État de présence :

Membre (Maire, adjoints, conseillers)	Présent(e)	Absent(e)	Procurator	Excusé(e)	Pouvoir	Membre (Maire, adjoints, conseillers)	Présent(e)	Absent(e)	Procurator	Excusé(e)	Pouvoir
Benoît GUIOST	X					Clément PETITPREZ	X				
Christiane VITO	X					Clothilde FRESSANCOURT	X				
Yvon BRUNELLE	X					David LOCQUENEUX	X				
Carine FREHAUT	X					Pauline PETIT	X				
Maxime HONORE	X					James PIRET			X		Benoît Guiost
Christine BISIAUX	X					Alexandra LERCH		X			
Thierry SALOMEZ	X					Jean DEROISSART	X				
Chantal PISSON	X					Noemi DEVALLEZ	X				
Sébastien DUBRAY	X					Sébastien LOUVRIER	X				
Elisabeth CARPENTIER	X										

Nombre de présents : 17 - Nombre de procurations : 1 - Nombre total de voix : 18

M. Benoît GUIOST , Maire ouvre la séance à 20H11

Point n° 1 : Approbation du compte-rendu de la séance précédente

M. le Maire demande à l'assemblée s'il y a des commentaires sur le compte-rendu de la séance précédente. Aucun commentaire n'est fait.

M. le Maire demande à l'assemblée de valider le compte-rendu de la séance précédente tel qu'il est publié sur le site internet de la commune.

Nombre d'élus présents : **17** Votants (élus présents et pouvoirs) : **18** Exprimés : **18**

Votes pour : **18** Abstentions et nuls : **0** Votes contre : **0**

Le point est approuvé à l'unanimité

Point n° 2 : Désignation du secrétaire de séance

Clément Petitprez est désigné secrétaire de séance

Point n° 3 : Compte-rendu des décisions prises par le maire sous délégation du conseil municipal

M. le Maire explique à l'assemblée que la commune fait face à 3 dossiers auprès du Tribunal Administratif de Lille pour lesquelles un avocat a été désigné en vertu de la délégation du Conseil Municipal à M. le Maire pour ester en justice :

- Recours d'un propriétaire foncier contre une certificat d'urbanisme opérationnel qui indique que le projet de construction n'est pas réalisable au regard de la situation de la parcelle en zone Naturel Bocager (non constructible selon le PLUi en vigueur)
- Recours d'un agent qui conteste son licenciement en date du 29 décembre 2021
- Recours de trois agents qui contestent la décision du Maire de rejeter leur déclaration d'accident de travail au motif que cette déclaration a été faite hors délai (plus de deux semaines) et que les agents n'ont pas répondu à l'enquête sur les circonstances du prétendu accident.

Point n° 4 : Approbation du compte de gestion 2022

M. le Maire présente le compte de gestion tel qu'il a été validé par le Trésorier et reprenant l'ensemble des écritures de l'année 2022.

Considérant que les écritures reprises au tableau général dudit compte de gestion font apparaître des résultats de clôture de l'exercice 2022 identiques à ceux du compte administratif, soit :

Section de fonctionnement : excédent de **1 007 963.72** euros
Section d'investissement : déficit de **245 464,05** euros

M. le Maire demande à l'assemblée d'approuver le compte de gestion 2022 de la commune de Gommeignies.

Nombre d'élus présents : **17** Votants (élus présents et pouvoirs) : **18** Exprimés : **18**

Votes pour : **18** Abstentions et nuls : **0** Votes contre : **0**

Le point est approuvé à l'unanimité

Point n° 5 : Approbation du compte administratif 2022

M. Brunelle présente le compte administratif conforme au compte de gestion. Conformément à la législation, M. le Maire s'absente du conseil le temps du débat et du vote.

M. Brunelle demande à l'assemblée d'approuver le compte administratif.

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
011 Charges à caractère général	490 681,23 €	013 Atténuation de charges	66 816,20 €
012 Charges de personnel	868 839,67 €	070 Produits des services	152 664,94 €
014 Atténuation de produits	32 864,00 €	73 Impôts et taxes	1 147 923,07 €
65 Autres charges de gestion	247 862,74 €	74 Dotations subventions	608 272,33 €
66 Charges financières	57 884,38 €	75 produits de gestion	38 108,75 €
67 Charges exceptionnelles	- €	77 Produits exceptionnels	35 822,94 €
Total des dépenses réelles	1 698 132,02 €	Total des recettes réelles	2 049 608,23 €
042 opération d'ordre de transfert entre sections	- €		
Excédent :	351 476,21 €		
Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
20 immobilisations incorporelles	124 717,13 €	13 Subventions d'invest	528 139,25 €
21 Immobilisations corporelles	231 788,41 €	10 Dotation, fonds divers	359 368,00 €
16 Emprunts et dettes assimilées	85 480,03 €	040 opérations d'ordre de transfert entre sections	- €
		21 immobilisations corporelles	2 000,00 €
total des dépenses	441 985,57 €	Total des recettes	889 507,25 €
Excédent :	447 521,68 €		

Nombre d'élus présents : **16** Votants (élus présents et pouvoirs) : **16** Exprimés : **16**

Votes pour : **16** Abstentions et nuls : **0** Votes contre : **0**

Le point est approuvé à l'unanimité

Point n° 6 : Vote des taux d'imposition 2023

M. le Maire propose de reconduire les taux des années précédentes, à savoir :

- **Taxe foncière sur le bâti : 33,64 %**
- **Taxe foncière sur le non bâti : 45,56 %**
- **Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 12,41 %**

Nombre d'élus présents : **17** Votants (élus présents et pouvoirs) : **18** Exprimés : **18**

Votes pour : **18** Abstentions et nuls : **0** Votes contre : **0**

Le point est approuvé à l'unanimité

Point n° 7 : Affectation de résultat 2022

Conformément à la réglementation de la comptabilité publique, le conseil municipal se doit de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2022.

Pour la commune, suite au vote et à l'approbation du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2022, la section de fonctionnement fait apparaître un excédent de **1 007 963,72 €**, et la section d'investissement un excédent de **245 464,05 €**.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'affecter **130 905 euros** au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » ;

- d'affecter **877 058,72 euros** au compte R 002 « excédent antérieur reporté » de la section de fonctionnement.

Nombre d'élus présents : **17** Votants (élus présents et pouvoirs) : **18** Exprimés : **18**

Votes pour : **18** Abstentions et nuls : **0** Votes contre : **0**

Le point est approuvé à l'unanimité

Point n° 8 : Vote du budget primitif 2023

Conformément à la réglementation de la comptabilité publique, le conseil municipal se doit de voter le Budget de l'exercice 2023.

Conformément à la Loi sur la transparence de la vie politique, M. le Maire présente au conseil les indemnités versées aux élus en 2022 et telles qu'elles avaient été votées au début du mandat lors du conseil du 23 mai 2020 et du 25 juin 2020.

Le budget détaillé a été distribué à chaque conseiller municipal.

M. le Maire propose de voter le budget ci-dessous :

Section de fonctionnement : Recettes : 2 659 223,72 € Dépenses 2 659 223,72 €

Section d'investissement : Recettes : 4 394 329,52 € Dépenses : 4 394 329,52 €

Budget total : 7 053 553,24 €

M le Maire propose à l'assemblée d'approuver le budget 2023 tel que présenté et distribué aux conseillers municipaux

Nombre d'élus présents : **17** Votants (élus présents et pouvoirs) : **18** Exprimés : **18**

Votes pour : **18** Abstentions et nuls : **0** Votes contre : **0**

Le point est approuvé à l'unanimité

Point n° 9 : Vote du tableau des effectifs à temps complet

Le code général des collectivités territoriales dispose que le conseil municipal doit approuver chaque année le tableau des effectifs correspondant au budget voté par le conseil.

M. le Maire présente le tableau des effectifs à temps complet représentant la situation actuelle de la collectivité :

Effectifs à temps complet au 13/04/2023

Filière	Cadres d'emplois	Grades	Emplois autorisés	Emplois pourvus
Filière Administrative	Rédacteur territorial	Rédacteur	1	0*
	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif de 1ère classe	1	0
		Adjoint administratif principal de 2nd classe	1	1
		Adjoint administratif	1	0
Filière technique	Ingénieur Territorial	Ingénieur	1	0*
	Technicien territorial	Technicien territorial de 1ère classe	1	1
	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal de 2ème classe	3	3
		Adjoint technique	5	4
Filière animation	Animateur territorial	Animateur	1	0*
	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation	1	0
Filière médicosociale	ATSEM	ATSEM	2	2
Emplois de CDD (besoins occasionnels et saisonniers)				
Emplois créés par référence à l'art. 3-1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984			12 mois / personne	
Emplois créés par référence à l'art. 3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984			6 mois / personne	

** Les postes non pourvus mais marqués d'une astérisque ne sont pas pourvus par un fonctionnaire mais sont occupés par un personnel contractuel en application de l'Article 3-3, 2° de la Loi n° 84-53 DU 26/01/1984.
Ces postes ne sont actuellement plus ouverts au recrutement.*

M. Deroissart demande pourquoi des emplois de fonctionnaire ne sont pas pourvus. M. le Maire explique que le recrutement a été infructueux par manque de candidature de fonctionnaire dont le profil répondait à celui requis par la commune. Par conséquent, conformément à la délibération du conseil municipal, ces emplois ont été pourvus par des contrats à durée déterminée de 3 ans renouvelables dans la limite de 6 années.

M. Deroissart estime que c'est inquiétant pour les personnes recrutées en CDD.en terme de confort pour ces personnes qui sont contractuels et donc non fonctionnaires.

M. le Maire explique que les personnes recrutées peuvent de formations CNFPT et qu'elles peuvent si elles le souhaitent passer les concours publiques et que si à la fin des 6 années de contrat, ce dernier est renouvelé, il sera alors automatiquement transformé en CDI de droit public.

M. le Maire demande à l'assemblée d'approuver la tableau présenté au conseil.

Nombre d'élus présents : **17** Votants (élus présents et pouvoirs) : **18** Exprimés : **18**

Votes pour : **18** Abstentions et nuls : **0** Votes contre : **0**

Le point est approuvé à l'unanimité

Point n° 10 : Vote du tableau des effectifs à temps non complet

M. le maire expose le tableau des effectifs à temps non complet représentant la situation actuelle de la collectivité.

Le code général des collectivités territoriales dispose que le conseil municipal doit approuver chaque année le tableau des effectifs correspondant au budget voté par le conseil.

M. le Maire demande à l'assemblée d'approuver la tableau repris ci-dessous :

Effectifs à temps non complet au 13/04/2023

Filière	Cadres d'emplois	Grades	Emplois autorisés	Emplois pourvus
Filière technique	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal de 2ème classe	1	1
		Adjoint technique	1	1
Filière animation	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation	4	2
Emplois de CDD (besoins occasionnels et saisonniers)				
Emplois créés par référence à l'art. 3-1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984			12 mois / personne	
Emplois créés par référence à l'art. 3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984			6 mois / personne	

Nombre d'élus présents : **17** Votants (élus présents et pouvoirs) : **18** Exprimés : **18**

Votes pour : **18** Abstentions et nuls : **0** Votes contre : **0**

Le point est approuvé à l'unanimité

Point n° 11 : ADVB 2023 : demande de subvention PHASE 3 - aménagements extérieurs / création d'une classe avec panneaux photovoltaïques

M. le Maire explique que la Phase 3 du projet d'extension du groupe scolaire Antoine de Saint-Exupéry comprend la construction d'une salle supplémentaire à la place du préau, d'un nouveau préau extérieur, l'aménagement extérieur et l'installation d'une centrale photovoltaïque pour un montant de 1 002 876 € TTC.

Pour préparer le dossier final de ce projet, Monsieur le Maire souhaite l'accord du conseil municipal afin de solliciter l'aide du Département et tout autre source de financement permettant de compléter l'investissement sur fond propre de la commune.

Il présente le budget ci-dessous :

Part du Département : 300 000 € HT
Part de la Région (Photovoltaïque) : 50 000 € HT
Part de l'Etat : 228 637 € HT
Part communale : 424 239 €

M. le Maire explique à l'assemblée qu'il a besoin de l'accord du conseil municipal pour déposer ces demandes de subvention et lui demande d'approuver le plan de financement.

Nombre d'élus présents : **17** Votants (élus présents et pouvoirs) : **18** Exprimés : **18**
Votes pour : **18** Abstentions et nuls : **0** Votes contre : **0**

Le point est approuvé à l'unanimité

Point n° 12 : Etat 2023 : demande de subvention PHASE 3 - aménagements extérieurs / création d'une classe avec panneaux photovoltaïques

Ce point a été discuté en même temps que le point précédent.

Point n° 13 : ADVB 2023 : demande de subvention - extension paysagère du cimetière

M. le Maire expose au Conseil la nécessité d'étendre le cimetière sur la réserve foncière prévue à cet effet sur la parcelle entre le cimetière actuel et la salle de sport. Il présente alors une esquisse réalisée par l'Atelier Amélie Fontaine, dessinant un cimetière paysager construit comme un jardin public au cœur duquel les familles pourront inhumer leurs proches. Cette esquisse n'est encore qu'un projet et elle devra être affinée.

L'avantage de ce projet est de proposer une barrière paysagère entre le cimetière et la cour de récréation du groupe scolaire permettant ainsi de masquer la vue sur le cimetière depuis l'école.

Le coût du projet est estimé à 358 781 € HT comprenant la construction d'un hangar pour abriter le matériel municipal d'entretien des espaces verts. 340 concessions seraient ainsi créées.

La commune peut prétendre à une subvention du Département à hauteur de 179 090,50 € HT. M. le Maire présente ainsi le budget ci-dessous :

Montant total du projet 358 181 € HT

Part du Département : 179 090,50 € HT

Part communale : 179 090,50 €

M. le Maire explique à l'assemblée qu'il a besoin de l'accord du conseil municipal pour déposer cette demande de subvention et lui demande d'approuver le plan de financement.

Nombre d'élus présents : **17** Votants (élus présents et pouvoirs) : **18** Exprimés : **18**

 Votes pour : **18** Abstentions et nuls : **0** Votes contre : **0**

Le point est approuvé à l'unanimité

Point n° 14 : Informations diverses

Les cloches permettant de collecter le verre seront installées au dernier trimestre, et en fonctionnement début 2024.

Le commencement des travaux du terrain multisport est prévu le lundi 17/04 pour environ 4 semaines de travaux.

M. le Maire informe l'assemblée que le conseil communautaire a voté une subvention destinée aux particuliers pour encourager l'achat de kits mulshing. 50% du montant pour charge avec un maximum de 80 €.

M. le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu une communication d'Orange lui indiquant que les opérateurs télécom vont cesser de commercialiser les offres sur le cuivre (ADSL et Téléphonie) à compter du 1er janvier 2024. Ces moyens de communications seront mis hors service en fin d'année 2024.

La commune n'a pas d'autres informations et M. le Maire partage son inquiétude quant à la transition de ces offres pour les personnes âgées. Les opérateurs doivent communiquer prochainement avec les mairies sur les modalités pratiques de ce changement technique.

M. Benoît GUIOST , Maire, clôture la séance à 21H29